



DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que conformément *au Règlement (2019)-170 sur la démolition d'immeubles* le comité de démolition tiendra une séance le 9 mars 2021 à 16 h, à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, le comité statuera sur la demande d'autorisation de démolition visant l'immeuble suivant :

- 775, impasse Secrète.

Cette séance sera tenue à huis clos et en visioconférence afin de minimiser les risques de propagation de COVID-19. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : villedemont-tremblant.qc.ca/seancespubliques.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage de celui-ci, **soit avant le 27 février 2021**, faire connaître par écrit son opposition motivée par courrier électronique ou par courrier à l'adresse suivante :

Mme Claudine Fréchette, greffière
Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1
cfrechette@villedemont-tremblant.qc.ca

Toute personne pourra, dans les 30 jours de la diffusion de la séance du comité, interjeter appel de cette décision devant le conseil en avisant par écrit la greffière, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Donné à Mont-Tremblant, ce 17 février 2021.

Claudine Fréchette
Greffière